

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ■ LE RAPPORT D'ACTIVITES 2005 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER :

#### UNE EVOLUTION POSITIVE EMPREINTE DE SERENITE ET D'OPTIMISME

Dans son rapport d'activités 2005, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) constate que la place financière a renoué avec la croissance, ceci valant tant pour le secteur bancaire qu'à plus forte mesure encore pour l'industrie des fonds d'investissement. Afin de stabiliser et de prolonger cette tendance positive, il s'agit de continuer à faire preuve d'innovation, de savoir-faire et de flexibilité pour répondre aux besoins diversifiés d'une clientèle nationale et internationale de plus en plus exigeante.

En cours d'année, la CSSF de son côté s'est vue attribuer de nouvelles responsabilités, dont notamment l'approbation des prospectus en vue d'une offre au public ou d'une négociation sur un marché réglementé. Pour ajuster l'effectif de la CSSF à ces nouvelles missions ainsi qu'aux besoins résultant de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles internationales et de l'expansion soutenue de l'industrie des fonds d'investissement, le recrutement de nouveaux agents a été nécessaire. L'effectif total de la CSSF est ainsi passé à 254 agents au 1er janvier 2006.

Les tendances en 2005 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit.

#### 1. Les établissements de crédit

La tendance à la baisse du nombre des établissements de crédit s'est poursuivie au même rythme que l'année précédente. Sous l'effet notamment de fusions et de restructurations, le nombre total des banques ne s'élève plus qu'à 155 au 31 décembre 2005 contre 162 une année plus tôt. Il faut toutefois relever que pas moins de cinq banques ont commencé leurs activités en 2005 et que trois autres ont été créées en janvier 2006.

Contrastant avec l'évolution en nombre, l'année 2005 a été marquée pour le secteur bancaire par une nette reprise du volume d'activités, des résultats et finalement de l'emploi. La somme des bilans a en effet enregistré une hausse de 14% pour s'établir à EUR 792,42 milliards en fin d'année.

Grâce à la bonne conjoncture et au développement de l'industrie des OPC, la rentabilité du secteur bancaire a évolué très favorablement en 2005. A la fois le produit bancaire et le résultat d'exploitation ont atteint des niveaux records. Le résultat net dégagé en fin d'année s'est élevé à EUR 3.548 millions, soit une hausse de 23,8% par rapport à 2004. En effet, même si les frais de personnel ont augmenté considérablement (+7,9%) en raison des ajustements salariaux et de la progression de l'emploi, le secteur bancaire a surtout su profiter de la progression des valorisations boursières et de la vigueur des opérations en bourse qui ont poussé à la hausse les revenus de commissions (+15,6%).

Dans le climat d'affaires propice de l'année 2005, l'emploi bancaire a progressé de 3% pour atteindre 23.227 postes, ce qui laisse à penser que la baisse des années précédentes correspondait plutôt à des préoccupations temporaires d'ordre conjoncturel.

Sur le plan de la surveillance prudentielle, l'année 2005 a été marquée entre autres par les préparatifs pour le nouveau dispositif d'adéquation des fonds propres et les normes IAS ainsi que par la mise en pratique de la réglementation sur la fonction *compliance*.

### 2. Les organismes de placement collectif (OPC)

En 2005, le secteur des OPC a connu une croissance remarquable des actifs nets gérés qui ont atteint le sommet historique de EUR 1.525,2 milliards (+37,9%). Cet essor est essentiellement dû aux performances des principales bourses financières et à l'afflux régulier de capitaux nouveaux qui s'est chiffré à EUR 236,2 milliards pour 2005.

Le nombre des OPC a augmenté de 92 unités pour s'établir à 2.060 OPC. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 8.497 unités économiques était en activité au 31 décembre 2005, soit une progression de 7,9% par rapport à fin 2004.

Ces chiffres témoignent de l'attractivité intacte de l'industrie des fonds au Luxembourg qui s'est fermement établi comme la principale place européenne dans ce domaine.

L'année 2005 s'est encore caractérisée par la poursuite de l'adaptation des sociétés de gestion aux dispositions du chapitre 13 de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux OPC qui transpose en droit luxembourgeois les directives européennes UCITS III. Ainsi, le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 est passé de 26 au 31 décembre 2004 à 72 à la fin de 2005, dont 59 sociétés actives exclusivement dans la gestion collective et 13 sociétés prestant, en plus des services de gestion collective, également un ou plusieurs des services prévus par l'article 77(3) de la loi précitée. Les 72 sociétés de gestion emploient un total de 1.572 personnes.

Alors qu'un certain nombre d'OPC luxembourgeois offrent à leurs investisseurs des plans d'épargne de versements périodiques, la CSSF a analysé en 2005 la situation d'un échantillon d'administrations centrales représentatives dans ce domaine.

### 3. Les fonds de pension

Le nombre des fonds de pension agréés a augmenté de trois unités pour s'établir à quinze unités, dont dix assep et cinq sepcav.

Alors que la directive européenne conférant le passeport européen aux institutions de retraite professionnelle est entrée en vigueur en septembre 2005 et que différents promoteurs potentiels ont manifesté leur intérêt en vue de la création d'un fonds de pension au Luxembourg, ce créneau poursuit son développement lent mais continu.

### 4. Les SICAR

La création en juin 2004 d'un cadre juridique pour les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a d'emblée suscité l'intérêt du marché de sorte que le nombre des SICAR agréées s'est élevé à 47 au 31 décembre 2005 contre trois à la fin de l'année précédente.

Comme de nombreuses SICAR se trouvent encore dans une phase de récolte de fonds ou dans une phase d'identification des opportunités d'investissement, le total des bilans des SICAR est resté assez modeste avec un montant de l'ordre EUR 2.695,6 millions au 31 décembre 2005.

### 5. Les organismes de titrisation

L'agrément de quatre nouveaux organismes de titrisation a porté à six le nombre total des organismes de titrisation agréés au 31 décembre 2005 alors que plusieurs dossiers d'agrément sont encore en cours d'instruction. Au vu des dossiers soumis, ce véhicule semble rencontrer un vif intérêt principalement auprès des initiateurs allemands.



### 6. Les autres professionnels du secteur financier (PSF)

L'année 2005 a confirmé la tendance positive déjà constatée l'année précédente en ce qui concerne le nombre des PSF qui est passé de 166 unités au 31 décembre 2004 à 185 unités à la fin de l'année 2005. Cet essor provient surtout du succès rencontré par les nouveaux statuts de PSF créés par la loi du 2 août 2003, dont notamment ceux d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier (+13 unités) et d'agent de communication à la clientèle (+4 unités).

La somme des bilans des PSF a atteint EUR 51.981 millions au 31 décembre 2005 contre EUR 45.131 millions à la fin de l'année 2004. Cette hausse de 15,2% sur une année est allée de pair avec une croissance substantielle des résultats nets qui ont atteint EUR 434 millions (+36,7%). Ce sont en particulier la meilleure rentabilité des dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers et les bons résultats des agents administratifs du secteur financier qui sont à la base de cette évolution.

Le secteur des PSF a employé 6.547 personnes au 31 décembre 2005 ce qui correspond à une hausse de 8% par rapport à 2004. Cette évolution positive s'explique non seulement par l'augmentation du nombre de PSF, mais également par l'augmentation du personnel de certaines entités actives en tant qu'agents de transfert et de registre ou dans la distribution de parts d'OPC.

### 7. Les marchés d'actifs financiers

L'événement majeur de l'année 2005 dans le domaine des marchés d'actifs financiers a été l'entrée en vigueur de la loi du 10 juillet 2005 qui a créé un nouveau cadre réglementaire pour l'établissement, l'approbation et la diffusion des prospectus pour valeurs mobilières et étendu les compétences de la CSSF en la matière.

Par ailleurs, la CSSF a enregistré en 2005 environ 2,8 millions de déclarations de transactions sur actifs financiers ce qui rejoint quasiment le niveau de l'année 2004.

En cours d'année, la CSSF a ouvert trois enquêtes en matière de délits d'initiés qui sont toujours en cours. A la demande d'autorités administratives étrangères et dans le cadre de la coopération internationale, elle a en outre traité 54 requêtes en matière de délits d'initiés et un total de 18 requêtes en matière respectivement de manipulations de cours, d'offres publiques frauduleuses, de violations de l'obligation de déclaration des participations importantes et d'autres infractions légales.

### 8. L'audit informatique

Le champ de la mission de l'audit informatique de la CSSF couvre les aspects technologiques, essentiellement en matière de systèmes informatiques et de télécommunication, dans la surveillance du secteur financier. En 2005, l'audit informatique s'est notamment attaché à préciser le cadre prudentiel de la sous-traitance (*outsourcing*), ceci en tenant compte des aspects particuliers liés aux activités des PSF dits « PSF de support ».

### 9. Les réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur qui lui a été conférée par la loi en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 152 réclamations au cours de l'année écoulée, soit une baisse de 17,8% par rapport à fin 2004. Cette baisse peut être expliquée par une stabilisation des marchés ainsi que par une meilleure prise en charge des réclamations au niveau des professionnels financiers. La majorité des réclamations a porté sur les opérations bancaires générales, le nombre des réclamations relatives à la gestion de fortunes étant en net recul.



### 10. La coopération internationale

La CSSF a participé en 2005 à plus de 260 réunions d'enceintes européennes ou multinationales, dont la plus grande partie a été prise en charge par la fonction transversale « Surveillance générale » créée au sein de la CSSF en 2005. Parmi les principaux sujets abordés lors de ces réunions, on peut citer notamment les nouvelles exigences en matière d'adéquation des fonds propres, les principes de la coopération entre autorités d'origine et autorités d'accueil (*home/host*) et le domaine des valeurs mobilières au sens large (marchés d'instruments financiers, OPCVM, obligations de transparence).

Le rapport d'activités 2005 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : [sg@cssf.lu](mailto:sg@cssf.lu), sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu). Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site au cours du mois de juin 2006.

Luxembourg, le 25 avril 2006

